

Communiqué de presse
 Vendredi 22 mars 2019, à Concarneau

Lancement du groupement interportuaire *Pêche de Bretagne* **Pour une entente portuaire et économique de poids**

Collectivement responsables des ports de pêche bretons, la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, le Département du Finistère, Lorient Agglomération et le Syndicat mixte des ports de pêche et plaisance de Cornouaille (SMPPC) ont choisi de coordonner leurs actions au sein d'un groupement interportuaire associant l'ensemble des acteurs de la filière. Cette volonté commune vise à renforcer la compétitivité de la pêche bretonne (91 300 tonnes en 2018) et à créer de la valeur, à travers l'activité de ses 13 ports dotés d'une halle à marée.

Comment faire gagner en compétitivité la pêche bretonne, **leader national de la filière**, dans un **contexte concurrentiel** de plus en plus fort, accentué ces derniers mois par l'imminence du **Brexit** ? Une des réponses est dans la mise en place du groupement interportuaire dont l'objectif est d'**optimiser le modèle économique** de l'ensemble du système portuaire breton. L'enjeu est d'améliorer et de coordonner la **mise en marché dans les criées** et de développer les **synergies** entre les différentes places et maillons de la filière.

Le lancement officiel de *Pêche de Bretagne*, ce jour à Concarneau, a permis de présenter **l'identité visuelle du groupement**, de faire le point sur les **travaux déjà engagés** et sur la **feuille de route 2019**, qui implique une participation de tous les acteurs concernés.

> Une coopération originale à l'échelon régional

L'organisation et le fonctionnement des **halles à marée** ont un rôle essentiel dans la **chaîne de valeur** de la filière. Les criées sont en effet les **premières places de mise en marché des produits de la pêche**, à l'interface entre la production amont et les activités de l'aval.



Le groupement interportuaire s'est donné pour mission de coordonner l'intervention de l'ensemble des ports au profit de la pêche bretonne. Une coopération originale **sans structure juridique** qui repose sur **différentes actions**, dont **certaines déjà engagées en 2018** :

- > favoriser les échanges sur les **investissements portuaires structurants** ;
- > définir un cadre de coordination des **règlements d'exploitation** des halles à marée ;
- > inciter les ports à intégrer une **démarche qualité** afin d'harmoniser les **normes de tri et d'agrèage** ;
- > coordonner les actions en faveur de la **formation**, de l'**emploi** et de l'**insertion** en veillant à améliorer les **conditions de travail** ;
- > faciliter la convergence des **outils logistiques et numériques** ;
- > contribuer davantage au **développement touristique** de la Bretagne et de ses territoires ;
- > mettre en œuvre une **communication** commune.

L'**observation** et le suivi des activités de la filière, de même que la mise en réseau et l'animation avec les acteurs privés, figurent aussi au rang des priorités.

Bretagne : un port à 13 quais

Pêche de Bretagne associe les ports appartenant ou relevant de la compétence des 5 partenaires, et en premier lieu les **13 ports** disposant d'une halle à marée (**91 300 t vendus sous criée en 2018**) :

- > les **5 ports** sous responsabilité de la Région : **Lorient** (1^{er} port français avec un volume de 22 680 t), **Roscoff** (4 800 t), **Brest** (1 920 t), **St-Malo** (1 500 t), **Quiberon** (1 350 t) ;
- > les **6 ports** de pêche de Cornouaille relevant du SMPPC : **Le Guilvinec** (17 100 t, 1^{er} port français en terme de valeur), **Saint Guérolé** (7 700 t), **Douarnenez** (5 150 t), **Concarneau** (3 470 t), **Loctudy** (2 440 t), **Audierne** (1 130 t) ;
- > les **2 ports** appartenant au Département des Côtes d'Armor : **Erquy** (11 710 t) et **St-Quay-Portrieux** (10 340 t).

Les grandes étapes du projet

2007 : l'Etat transfère à la Région Bretagne les ports de **Brest, Lorient** et **Saint-Malo** que la collectivité place au cœur de sa stratégie de développement économique maritime.

2015 : la loi NOTRe interroge la compétence des ports départementaux. Une concertation s'engage alors entre collectivités bretonnes afin de mettre en place une coopération entre autorités portuaires.

Dans le même temps, la Région se voit confier la **gestion d'une partie du FEAMP** (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).

2016 : un premier accord portuaire est signé entre le **Conseil régional, les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère** afin de poser les bases d'une coopération portuaire à l'échelle régionale dans le secteur halieutique et contribuer ainsi à la valorisation de la pêche de Bretagne.

La création du **Syndicat Mixte Pêche et Plaisance de Cornouaille**, autorité portuaire pour les ports de pêche de ce territoire et futur membre de *Pêche en Bretagne*, est actée. **Lorient Agglomération**, membre du Syndicat mixte Lorient Keroman et actionnaire majoritaire de la SEM Lorient Keroman, gestionnaire du port de pêche, s'associe à cette initiative.

2018 : un **protocole d'accord** signé en octobre entre les **5 partenaires**, formalise le groupement interportuaire et ses objectifs.

Mars 2019 : lancement officiel de *Pêche de Bretagne*.

Statut, fonctionnement et animation de *Pêche de Bretagne*

À cette heure, le groupement interportuaire, sans statut juridique, a choisi de ne pas créer une structure administrative de plus. C'est le protocole d'entente entre partenaires qui donne corps à la démarche.

Pêche de Bretagne ne dispose pas non plus de budget propre. Il s'appuie, pour son fonctionnement au quotidien sur les ressources financières et humaines (1,5 ETP) de la Région. Les discussions se poursuivent au sein du groupement pour envisager, à l'avenir, la création d'une **structure commune opérationnelle**, associant les gestionnaires portuaires et qui permettraient de financer des actions mutualisées.

S'agissant de l'animation du groupement, *Pêche de Bretagne* s'organise autour de **3 comités** :

- > **un comité de pilotage** associant les 5 partenaires ayant une compétence en matière de ports de pêche ;
- > **un comité technique**, regroupant ces mêmes acteurs publics et leurs concessionnaires, chargé d'orienter les travaux, d'évaluer les recommandations proposées aux autorités portuaires et financeurs... ;
- > **un comité d'orientation** de la pêche de Bretagne, assemblée réunissant les membres du groupement mais aussi des représentants de la filière, les services compétents de l'Etat et les concessionnaires.



Étaient présents pour le lancement officiel de Pêche de Bretagne :

Loïg Chesnais-Girard, Président de Région,

Alain Cadec, Président du Département des Côtes d'Armor,

Michaël Quernez, Premier Vice-président du Département du Finistère et Président du Syndicat mixte Pêche et Plaisance de Cornouaille (SMPPC),

Norbert Métairie, Président de Lorient Agglomération,

et **Pierre Karleskind**, Vice-président de Région à la mer et aux infrastructures portuaires.



**PÊCHE
DE BRETAGNE**



Une identité visuelle commune pour *Pêche de Bretagne*

Les partenaires du groupement interportuaire ont souhaité doter *Pêche de Bretagne* d'une identité visuelle pour communiquer et donner de la lisibilité à cette démarche partagée.

La proue d'un chalutier

Il est ressorti le besoin d'un signe fort qui représente et personnalise le groupement, mais qui soit composé de plusieurs éléments intégrant les différentes entités qui le composent.

Le signe s'inspire de la forme d'une proue de chalutier, vue de face et du dessus.

Ce symbole, fort, évoque le rassemblement, le collectif, l'action commune qui se met en place.

On peut aussi y voir le signe "multiplié", synonyme de croissance.

